



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 mai 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 mai 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD – Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUBAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Michel RENAUD – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Yannis BONNET
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Jean-Jacques BERTIN à Mme Nathalie LIEBARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Contrat Cadre de Partenariat : Approbation de l'avenant n°2 à la seconde programmation (2024-2027) du contrat 2021-2027

M. Yannis BONNET ne prend pas part au vote.

Le Conseil Départemental de la Nièvre renouvelle le dispositif de « Contrat Cadre de Partenariat » (CCP) pour la période 2021-2027. Cet outil a vocation à soutenir en investissement les EPCI dans la réalisation de projets structurants pour leur territoire.

Le reliquat de l'enveloppe financière pour le territoire de Cœur de Loire avant le vote de l'avenant n°2 est de 1 051 747,80 €HT.

Après un recensement de projets effectué auprès des communes, des rencontres territoriales ont eu lieu avec les porteurs de projets. Au vu des éléments recueillis, le COPIL du 27 novembre 2024 s'est prononcé favorablement en faveur de l'avenant pour la programmation 2024-2027.

Cet avenant modifie le taux d'accompagnement initialement prévu pour un projet, il confirme la liste des projets bénéficiant d'un accompagnement pour le début de la seconde programmation, et identifie les projets restants pour la fin de la programmation.

Il est ainsi proposé la programmation suivante :

PROJET FAISANT L'OBJET D'UN AVENANT MODIFICATIF PROGRAMMATION 2021-2023 – ACTÉ EN COMITE DE PILOTAGE DU 27 NOVEMBRE 2024				
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montants prévisionnels		
		Budget prévisionnel (€ HT)	Fonds Territorial (en €)	Taux (%)
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Commune de Myennes	643 581,60 €	64 358,16 €	10,00 %
LISTE DE PROJETS À INSCRIRE AU TITRE DE L'AVENANT 2 – PROGRAMMATION 2024-2027				
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montants prévisionnels		
		Budget prévisionnel (€ HT)	Fonds Territorial (en €)	Taux (%)
Aménagement des espaces publics	Commune de Sainte-Colombe-des-Bois	421 563,62 €	63 234,54 €	15,00 %
Réhabilitation de l'école élémentaire	Commune de Neuvy-sur-Loire	1 949 164,00 €	194 916,40 €	10,00 %
Réhabilitation d'un bâtiment communal en un centre multi-activité (bâtiment Lesort phase 3 et 4)	Commune de Suilly-la-Tour	979 713,12 €	97 971,31 €	10,00 %
Travaux sur le bâtiment de l'école	Commune d'Alligny-Cosne	124 574,00 €	18 686,00 €	15,00 %

Travaux de sécurisation et aménagement de la Rue du Mardron	Commune de Saint-Père	248 857,55 €	37 328,63 €	15,00 %
Projet d'aménagement de sécurité et embellissement du bourg	Commune de Ciez	402 125,00 €	60 318,75 €	15,00 %
Revitalisation du centre-bourg de Donzy	Nièvre Aménagement	1 674 304,00 €	167 430,40 €	10,00 %
Amélioration du traitement de l'eau de la station de Montigny	Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la Région de Prémery	1 805 000,00 €	50 000,00 €	2,77 %
Construction d'une maison médicale en vue de l'agrandissement du Pôle Médical	Commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis	941 000,00 €	94 100,00 €	10,00 %
Réfection de la toiture de l'école maternelle	Commune de Garchy	84 792,51 €	12 718,88 €	15,00 %
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Commune de Tracy-sur-Loire	56 714,66 €	8 507,20 €	15,00 %
Sous-total crédits engagés Avenant 2 au Contrat-cadre de partenariat 2021-2027			805 212,11 €	

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant à la seconde programmation 2024-2027 et la maquette financière s'y attachant,
- **VALIDE** l'attribution de l'ensemble des subventions au titre du Contrat cadre indiquées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 41
Pouvoirs : 6
Votants : 47
Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Alexandre BLANDIN, secrétaire de séance



(Handwritten signature of Sylvain Cointat)

(Handwritten signature of M. Alexandre Blandin)

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 058-200067916-20250515-2025_15_05_25-DE

S²LO